

Paris, le 21 février 2020

Madame la présidente,

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie le 26 février 2018 dans le cadre de la préparation de la cinquième édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

La CNDP a décidé, le 4 avril 2018, d'organiser un débat public, dont elle a confié l'animation à une commission particulière (CPDP), présidée par Madame HAREL-DUTIROU.

Mené entre avril et septembre 2019, le débat public a permis de clarifier certaines controverses techniques, de préciser les attentes du public et des acteurs du nucléaire, et d'éclairer les maîtres d'ouvrage en vue de l'élaboration du prochain plan. Nous tenons à vous remercier pour la qualité de l'animation du débat par la CPDP.

Le bilan de la CNDP ainsi que le compte-rendu de la CPDP, transmis en novembre 2019, synthétisent ces mois d'échanges et font ressortir les principaux enseignements que la CNDP et la CPDP retiennent du débat.

Madame Chantal JOUANNO
Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Nous vous prions de bien vouloir trouver, en pièce jointe à ce courrier, comme prévu par l'article L. 121-13 du code de l'environnement, la décision conjointe de la ministre de la transition écologique et solidaire et du président de l'ASN, présentant les mesures retenues pour faire suite au débat public et à vos conclusions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos meilleures salutations.

Le directeur général de l'énergie et du
climat,



Laurent MICHEL

Le directeur général de l'Autorité de
sûreté nucléaire,



Olivier GUPTA